

## Déclaration du SNETAA-eiL lors de la CAPN du 19 décembre 06

Au nom du SNETAA-eiL et préalablement, nous voudrions remercier l'ensemble des personnels de vos services pour leur travail et la mise à disposition des documents papiers et des fichiers informatiques.

Le SNETAA-eiL est favorable au changement de date concernant cette Commission Administrative Paritaire Nationale.

Nous profitons de cette CAPN pour nous féliciter de la réouverture du "bureau des voyages" pour les collègues mutés en Nouvelle Calédonie ainsi qu'à Wallis et Futuna. Le SNETAA-eiL a de sérieux doute sur l'application de cette procédure si elle est transférée aux Vices Rectorats.

Nous tenons à rappeler les dysfonctionnements qui ont touché ou touchent encore les personnels (PLP) affectés en Polynésie ou réintégrés (retard de paiement des salaires, de l'indemnité d'éloignement, du remboursement de leurs frais de déménagement, du remboursement partiel de loyer et du remboursement des billets d'avion).

Nous demandons donc expressément que le Ministère de l'Education Nationale garde cette compétence dans le futur.

De plus le SNETAA-eiL redemande que la durée de séjours dans les POM et à Mayotte repasse de 2 fois 2 ans à 2 fois 3 ans.

Le SNETAA-eiL demande aussi l'arrêt de la transformation à l'AEFE des postes de PLP en postes de certifiés et leur requalification.

Le SNETAA-eiL se félicite de la façon dont le Ministère a géré le cas des collègues affectés à Monaco suite aux modifications intervenues concernant leurs promotions.

Le SNETAA-eiL s'oppose à la suppression en 2007 de la notation individuelle. Ce qui signifie très clairement la casse du système des promotions d'échelon élaboré pendant des décennies (et donc la définition des salaires selon des règles transparentes et connues pour leur substituer des cadres arbitraires soumis aux potentats locaux). Selon le Ministre, "l'Education Nationale est très demandeuse de cette réforme"! Aucun des syndicats qui défend les personnels (en tout cas, pas le SNETAA-eiL !) ne peut accepter cette casse des règles de promotions.

**Le SNETAA-eiL Refuse avec force cette grave atteinte qui nous conduit à une régression sans précédent !**

Pour terminer le SNETAA-eiL tient à dénoncer le mépris affiché par le Ministre de l'éducation nationale envers les 15 organisations syndicales en refusant de les recevoir avant le CTPM du 18 décembre 2006 et réaffirme qu'il exige le retrait de ces projets iniques avant toutes discussions concernant la nécessaire prise en compte des réalités du métier et l'amélioration des conditions d'exercice.

Nous poursuivrons ce combat dans le cadre de l'intersyndicale Nationale.

Nous vous remercions pour votre attention.

**Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome**

74 rue de la Fédération 75739 PARIS cedex 15 Tél. : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69

Internet : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) - E-mail : [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)